



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réfugiés

Question écrite n° 92253

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le coût de l'accueil des migrants pour les finances publiques. L'engagement de la France d'accueillir 24 000 réfugiés en deux ans représente un coût important. La Cour des comptes a évalué le coût annuel de l'accueil d'un migrant à 13 000 euros ; la France devra donc affecter une enveloppe de 300 millions d'euros à l'accueil des migrants au minimum et plus encore si le nombre de migrants est supérieur à celui annoncé. Il souhaite connaître le coût réel pour les finances publiques de l'accueil des 24 000 réfugiés et l'impact de celui-ci par foyer fiscal assujéti à l'impôt sur le revenu.

Texte de la réponse

Afin de mettre en œuvre les décisions du Conseil de l'Union européenne des 14 et 23 septembre 2015, de relocaliser 160 000 réfugiés depuis la Grèce et l'Italie, la France s'est engagée à accueillir, d'ici 2017, 30 700 demandeurs d'asile en besoin manifeste de protection. Le Gouvernement a dimensionné les financements nécessaires à l'accueil de ces personnes. 85,2 M€ ont été votés en loi de finances initiale 2016 afin d'accueillir dignement ces personnes. Un montant similaire devrait être nécessaire en 2017. Aussi, au total, l'accueil de ce public devrait entraîner une dépense de 170,4 M€ sur la période 2016-2017. Sur la base de cette estimation, le coût unitaire en 2016 et 2017 par personne relocalisée s'établit à environ 6 000€ par an. Ce montant, inférieur à celui relatif à un demandeur d'asile hors schéma de relocalisation, résulte d'une rationalisation du coût grâce à la mise en place d'une procédure spécifique d'instruction de la demande d'asile, de l'absence de recours et d'accompagnement de ces publics de façon à accélérer l'attribution des statuts protecteurs et l'orientation vers les dispositifs d'intégration. Dans le cadre du programme européen de relocalisation, des crédits forfaitaires seront perçus par la France pour financer l'accueil de ces personnes, ce qui doit permettre d'équilibrer le financement de ce dispositif pour la France.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92253

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 décembre 2015](#), page 10673

Réponse publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6412